



## Compte rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018

Excusée : Véronique CLUTIER, procuration à Cathy SOUMILLE  
Absents : Bruno MALTAVERNE, Carole PARAT.

4 personnes dans l'assistance et présence auprès des élus du conseil du nouveau responsable des services techniques qui se présente rapidement, de Mme Chaussignand secrétaire générale et de l'agent en charge de la comptabilité.

Le compte rendu du conseil du 13 mars est adopté à l'unanimité

### 1- Désignation des jurés d'assises 2019

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019, à partir des listes électorales. 9 membres désignés sachant qu'il faut être âgé au minimum de 23 ans en 2019.

### 2- Budget Principal- approbation du compte de gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable du trésor.

Nous n'avons pas de remarques sur la forme. Toutefois ces comptes traduisent des choix de budget qui ne sont pas les nôtres.

Pour cette raison, **nous nous abstenons**

### 3- Budget Principal- approbation du compte administratif 2017

#### Le compte administratif s'établit ainsi

#### Fonctionnement

Dépenses	1 660 377,13
Recettes	1 975 693,02
Report de l'exercice 2016	1 019 838,36
Excédent de clôture 2017	1 135 154,25

#### Investissement

Dépenses	1 225 642,56
Recettes	801 395,55
Report de l'exercice 2016	7 087,20
Déficit de clôture 2017	-417 159,81

Restes à réaliser d'investissement 2017

Dépenses d'investissement 893 469,99

Résultat 2016 7 087,20

Résultat 2017 -424 247,01

Soit besoin de financement 1 310 629,80

Restes à réaliser en recettes

DETR Région 323 688,09

Besoin de financement= Recettes attendues-besoin de financement dépenses 986 961,71€.

Nous demandons des précisions sur les dépenses de fonctionnement notamment au compte 615231 entretiens de voirie Grosse variation entre le prévisionnel et le réalisé

### **Sur l'investissement**

3.548078 euros avaient été budgétés, 1.225. 642,56 euros ont été réalisés mais il y a près de 900.000 euros en reste à réaliser.

La secrétaire générale nous explique que les factures sont arrivées courant 2018 d'où l'importance de ces restes à réaliser.

Nous demandons où nous en sommes des emprunts en cours et à venir (montant, durée, taux) . Ces éléments nous seront transmis. Un nouvel emprunt va être fait toujours en lien avec les travaux de l'école.

En 2017 on avait remarqué qu'une subvention de 100.000€ du Conseil départemental n'avait pas été imputée sur le budget prévisionnel 2017. Elle n'apparaît pas dans le compte administratif, mais est reportée sur 2018.

Pour nous il y a beaucoup de reste à réaliser et beaucoup de reports ce qui fait un très grand écart entre ce qui est prévu et ce qui est réalisé y compris dans des petits travaux

Pour cette raison nous votons **CONTRE**

### **4- Budget Principal : Affectation des résultats 2017**

Il est proposé d'affecter au budget 2018 les résultats de 2017 selon la répartition suivante

Au compte 1068 excédent de fonctionnement en investissement la somme de 986 961,71

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 348 192,54€

Ayant voté contre le compte administratif, nous nous **ABSTENONS** sur le choix d'affectation des résultats.

### **5- Budget assainissement : compte de gestion**

Pas de remarques particulières ; En cohérence avec le fait que nous n'avions pas voté favorablement pour ce budget en 2017, nous nous **ABSTENONS**.

### **6- Budget assainissement Compte administratif**

#### **Fonctionnement**

Dépenses	104 053,32
Recettes	179 284,60
Report de l'exercice 2016	-5 091,80
Excédent de clôture 2017	+70 139,48

#### **Investissements**

Dépenses	84 668,58
Recettes	89 884,41
Report de l'exercice 2016	-7 097,68
Déficit de clôture 2017	-1 881,85

Reste à réaliser d'investissement 2017

Dépenses d'investissement 31506,24

Résultat 2017 section investissement -1 881,09

**Soit besoin de financement 33 388,09**

Nous nous **ABSTENONS**

## 7- Budget assainissement affectation des résultats 2017

N'ayant pas voté pour le compte administratif, **nous nous ABSTENONS sur l'affectation des résultats**

## 8- Vote des taux de fiscalité locale 2018

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2017

Taxe d'habitation 8,47 %  
Taxe foncière (bâti) 17,84 %  
Taxe foncière (non bâti) 60,75 %

Nous sommes d'accord avec cette proposition de maintien car au regard des incertitudes sur la taxe d'habitation et de la baisse des dotations de l'État, ce n'est pas le moment d'envisager une baisse des impôts locaux

**Nous votons POUR**

## 9 -BUDGET PRIMITIF Commune

Le budget primitif s'élève à

Dépenses Fonctionnement	2 183 892,54€	Investissement	3 831 899,44€
Recettes Fonctionnement	2 183 892 54€	Investissement	3 831 899,44€

Ce qui fait un budget global de 6 051 791,88€

Nous avons la répartition de ce budget chapitre par chapitre ainsi que la répartition détaillée de chaque chapitre.

Nous demandons des précisions

### Concernant le fonctionnement

Dans les recettes nous demandons comment est intégrée la réforme de la TH ? Pourquoi il n'y a plus aucune recette du fonds de compensation de l'Etat sur les comptes 74832 et 74834-74835 Il nous est répondu que ne connaissant pas les montants ils n'ont pas été imputés.

Dans les recettes, le compte 6226 il n'y a pas d'honoraires prévus, est ce que tous les contentieux en cours sont terminés ? Le maire nous répond que la commune a gagné 2 procès mais qu'il en reste encore en cours.

Au poste 615231 entretien des voiries reconduction du BP 2017, Michel Cheynet nous confirme qu'il n'y a pas de prise en compte du non réalisé en 2017, pas de rattrapage du retard et donc une reconduction à l'identique.

Et surtout nous notons une forte hausse des charges du personnel que le maire nous explique par le départ à la retraite de la secrétaire générale et un temps de tuilage avec la personne qui la remplacera, par le recrutement d'un responsable des services techniques. Comme à chaque fois, le maire nous dit que notre ratio est inférieur à celui des autres communes mais nous demandons que l'on compare à services équivalents.

Nous constatons une très forte baisse de l'excédent de fonctionnement prévu **d'où une très forte baisse de notre capacité d'autofinancement. Ceci devrait nous obliger à une gestion très rigoureuse.**

### Concernant l'investissement

Nous posons la question des travaux de la voirie de l'école élémentaire : faut-il se lancer dans des travaux coûteux avant d'avoir expérimenté le nouveau plan de circulation. René Gimenez nous explique que pour mettre en œuvre ce plan il faut refaire la voirie qui est défectueuse et Pierre Yves Cuny nous confirme que le plan de circulation sera réversible s'il pose problème. Cette réponse nous convient.

Maison AK 142 (maison à vendre à l'entrée du village) 40.000 € sont prévus pour la toiture pour éviter qu'elle ne se dégrade. Nous comprenons l'importance de maintenir le patrimoine mais nous demandons quelles démarches sont faites auprès de promoteurs ou de bailleurs sociaux pour leur proposer de réaliser un projet sur cette maison. Aucune démarche active n'est faite. Visiblement les élus attendent qu'un particulier ou autre personne se manifeste spontanément. Au risque de se répéter, on constate que la rénovation extension de l'école a entravé tout autre investissement de la commune.

Nous faisons remarquer qu'en 2017 ont été faits deux aménagements intéressants (aire de jeux et la piste cyclable) mais qu'on ne voit aucune perspective plus structurelle.

Nous citons l'exemple de la commune de Baix qui a déplacé son école et qui, dans les anciens locaux, a des projets vecteurs de développement touristique, économique et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Nous regrettons qu'à Rochemaure nous n'ayons pas de réflexion autour des aménagements permettant de développer l'activité touristique et économique.

Pierre Yves Cuny nous dit que le marché des producteurs de l'été et le marché qui aura lieu ensuite les dimanches contribuent à ce développement économique. Nous sommes d'accord sur ce point mais attirons l'attention des élus sur les conséquences pour le commerce local de la zone d'activités de la Rotonde et sur l'importance qu'il y aurait à réfléchir aux aspects économiques et touristiques de notre village et à la redynamisation de la rue du Faubourg.

Pour toutes ces raisons, nous votons **CONTRE**

## **10-BUDGET PRIMITIF assainissement**

Budget d'exploitation de 150 407,01€ et d'investissement de 190 735,10 soit un total de 341 142,11€

Sur le budget assainissement nous ne connaissons pas les investissements à faire, ce qui nous pose problème pour avoir un avis éclairé notamment sur la ventilation de l'autofinancement

**Nous nous ABSTENONS**

## **11 – Création aménagement d'un local bibliothèque financement**

Il nous est dit que pour le projet bibliothèque il faut aménager le local prévu. Les travaux et l'équipement de la bibliothèque se montent à 22 045€. Des subventions seront demandées à l'État DETR (40%) soit 8 818€, et au département Pass territoire 8 818 €, l'autofinancement de la commune est de 20 % soit 4 409€.

Nous faisons remarquer que l'affectation de ce local à un espace culturel nous donne des subventions importantes qui contribuent à entretenir notre patrimoine immobilier. Pour nous cette opération est doublement intéressante pour le service rendu à la population et pour le patrimoine immobilier de la commune.

**Nous votons POUR** mais 1 élu de la majorité vote **CONTRE** et après le vote en explique les raisons qui ne sont pas une opposition à la bibliothèque, mais un problème de délai et de courriers non partis comme prévu qui vont retarder l'ouverture. Il s'en suit un débat vif au sein de la majorité, certains points n'ayant pas été traités avec les occupants actuels du local (club de foot). Pour notre part, nous soulignons qu'il ne faut pas monter les associations les unes contre les autres mais qu'il faut travailler à la recherche des solutions. **Le maire propose un nouveau vote, Nous maintenons notre avis FAVORABLE** mais un 2° élu vote **CONTRE** en raison de l'absence de solutions négociées avec les responsables du foot **Au final 2 votes contre mais ce n'est pas nous !**

## **12-Personnel communal- convention de gestion CDG 07 » assurance des risques statutaires » agents CNRCAL et/ou IRCANTEC**

Suite à des modifications de gestion avec le centre de gestion de l'Ardèche, il s'agit de souscrire à une assurance sur les risques statutaires pour la période du 1/01/2018 au 21/12/2021.

Nous votons **POUR**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Où en est-on du PLU ?** Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sous réserve de modifications et après la décision du préfet les personnes associées seront consultées. Pas de délai connu.

### **PPRmvt**

la DDT nous a parlé d'un nouveau plan de découpage.. Le maire nous dit que ces nouveaux plans sont à notre disposition (changements au niveau de la plateforme du château). Mme Chaussignand nous précise que c'est après l'arrêt du projet de PPRmvt par la Préfecture que le conseil municipal se prononce.

**Participation citoyenne** - Nous demandons quelle suite a été donnée à la rencontre que nous avons eue avec les gendarmes et où on en est du projet de « participation citoyenne à la vigilance » ? Sera-t-il mis en place pour cet été ? Le maire va revoir les gendarmes avec une liste de personnes pressenties pour être les référents de quartier. Nous sommes invités à faire des propositions de noms, ce que nous avons fait dès le lendemain.

**Piste cyclable.** Le Stop avant l'accès à la rue des Châtaigniers est apprécié mais ceci n'a pas été assez efficace . La question est posée de al sortie du chemin de la Blache. René Gimenez nous dit qu'un dos d'âne sera ajouté.

Fin du conseil municipal à 19h45.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Jean Pierre parle du problème de la place handicapé rue de la Violle qui ne serait pas aux normes administratives et souligne le problème des garages transformés en habitations par des particuliers ce qui nécessite l'aménagement de places de parking aux frais de la collectivité.

Il parle également de troubles qui ont eu lieu avec un groupe de jeunes ce samedi, problème récurrent semble-t-il.

Patrick demande que son problème de terrain soit enfin réglé.

Pas d'autres interventions.